



# Principales mises à jour apportées aux règlements fédéraux RAQUETTE A NEIGE

## Règles d'accès et de participation aux compétitions

### Tarif d'inscription à une compétition :

L'organisateur s'engage à proposer aux porteurs d'une licence annuelle FFME, un tarif préférentiel d'inscription de moins 25% minimum.

### Conditions de participation :

La licence fédérale de l'année sportive en cours avec photo et signature ou la licence découverte accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive compétitive sont obligatoires pour participer aux compétitions officielles ou promotionnelles.

---

## Règles du jeu

### Départ des coureurs :

Les compétiteurs en possession d'une licence annuelle FFME doivent être appelés et placés en première ligne en fonction du classement coupe de France.

### Classement Coupe de France :

Le territoire Français est découpé en quatre zones géographiques :

- Jura, Vosges
- Alpes
- Massif central
- Pyrénées

Toutes les courses comptent pour le classement mais celui-ci s'effectuera sur le meilleur résultat dans chaque zone.

Si une zone n'a pas été pratiquée, le coureur marque 0 point dans la zone concernée.

---

## Règles d'organisations

### Personnel du COL :

Le directeur technique de la compétition est secondé par un traceur, titulaire du diplôme fédéral, dans le cas des manifestations Coupe de France, nationales et internationales.

### Parcours loisir :

Pour être inscrit au calendrier officiel de la FFME, l'organisateur s'engage à organiser conjointement au circuit de compétition, un parcours hors classement à allure libre, balisé et sécurisé accessible à tous.

### Tarif d'inscription :

L'organisateur s'engage à proposer aux porteurs d'une licence annuelle FFME, un tarif d'inscription préférentiel (moins 25% minimum).